

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 14 novembre 2022 à 19H00

- Présents :** Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) :** Ludivine PAPLEUX, Olivier FIEVEZ, Echevins, Nino MANZINI, Gwennaëlle BOMBART, Conseillers communaux.

Objet n°43 - Question orale du Conseiller Pierre André DAMAS concernant les questions adressées au Collège ainsi que les documents d'Igretec avec les résultats de l'analyse des implantations scolaires.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre André DAMAS relative aux documents d'Igretec avec les résultats de l'analyse des implantation scolaires.

Lors des Conseils Communaux, on nous accuse d'être trop longs, trop techniques et on chronomètre le temps que nous mettons à poser nos questions orales. Nous avons dès lors essayé d'utiliser la possibilité de poser une question écrite.

Récemment donc, un de mes collègues conseillers a posé une question écrite au Collège. Cette question demandait une certaine analyse de la part de l'échevin en charge avant de pouvoir interroger l'administration sur certains de ces aspects. Les différentes questions qui composaient notre requête étaient soit des demandes de renseignements techniques ou de documents, soit des demandes d'explication sur des choix ou des décisions, soit encore des confirmations de notre compréhension.

Dans sa réponse, le Collège estimait que le « pointillisme » (je cite) de la question mettait en cause le travail de l'administration dans son intégrité professionnelle et s'écartait du Règlement d'Ordre Intérieur. Nous sommes flattés d'être rangés auprès de Seurat, Kandinsky ou Matisse dans les grands courants artistiques du siècle passé, mais en aucun cas nous ne critiquons l'administration. Nous ne nous adressons d'ailleurs pas à elle mais bien au Collège.

N'est-ce pas donc au Collège de répondre à notre question, en s'appuyant bien sûr sur les documents techniques ou des renseignements des services de l'administration ? Le Collège transmet-il les questions telles quelles à l'administration pour y répondre, alors que ces questions lui sont adressées à lui et que c'est à lui de l'analyser afin de rédiger la réponse ?

Dans sa transmission de la réponse de l'administration, que nous remercions, le Collège ne devrait-il pas faire preuve d'un peu plus de respect des autres groupes qui composent la démocratie communale plutôt que d'essayer de dissuader l'exercice légitime du contrôle par les Conseillers ?

Finalement, pour le Collège, est-ce qu'une bonne question, c'est une question qui n'est pas posée ?

Par ailleurs, nous restons toujours dans l'attente des documents d'Igretec avec les résultats de l'analyse des implantations scolaires, demandés le 27 juin et le 9 août, pour lesquels une présentation a été organisée le 11 octobre. Le dossier brut, avec les données, remis par Igretec en 2021 n'a toujours pas été communiqué, en violation de notre Règlement d'Ordre Intérieur.

Quand le recevrons-nous enfin ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond

Finalement est-ce qu'une bonne réponse est une bonne réponse qu'on a envie d'entendre ?

La question est de mauvaise foi. J'ai été observateur de la vie politique de Braine-le-Comte depuis de nombreuses années, avant même d'être mandataire, et je pense que je n'ai jamais connu une majorité aussi transparente, disponible, à répondre, etc. La preuve c'est la commission finances demandée par la minorité et nous l'avons mise en place. Les groupes de travail où l'administration en a marre d'être insultée ou remise en cause et nous réagissons. Toutes les questions écrites et orales sont sur le site. Ce que vous souhaitez qu'il soit acté est acté.

Je vous souhaite d'être membre d'un collège, particulièrement vous, pour vous rendre compte qu'un collège est instruit par l'administration. Il se réunit toutes les semaines et il a l'opportunité de modifier les projets. Il a aussi le devoir d'entendre l'administration quand il y a un problème et d'accepter de mettre dans une réponse des sonnettes d'alarmes. Certains le comprennent d'autres continuent à ne pas le comprendre. Et ce ne sont pas des gens qui sont autour de la table. Dans une optique de rendre plus conviviaux les débats, le président du PS a même sollicité les présidents des autres groupes pour nous voir et faciliter les choses pour comprendre les faits, les problèmes des autres dans une optique saine et humaine, sans le bourgmestre. Refus du parti Ensemble par un des deux co-présidents. Cela ne crée pas un climat général favorable. Et d'ailleurs, du temps de Philippe Jeanmart, c'était déjà les fonctionnaires qui répondaient et pire que ça, et quand bien même on voudrait prendre notre plume, le DG ne nous le permettrait pas.

Je comprends le ressenti qu'on peut avoir mais vous comprendrez aussi le ressenti que certains peuvent avoir dans l'administration lorsque des questions remettent en cause le travail de agents l'administration. Quand on a des questions pointues d'architecte, ce n'est pas l'échevin qui pourrait répondre en matière technique d'architecte. Quand c'est lancinant avec des questions d'architecture pointilleuses, j'assure de soutenir l'administration d'autant plus qu'on sait que la question rédigée n'est pas celle de celui qui la signe. Je rappelle, comme dit en commission finances, il y a des documents et des choses qui circulent dans les mouvements, groupements qui sont des points à huis clos et il faut faire attention avec ça.

Je pense que vous nous faites un mauvais procès. Pour ce qui est du document d'Igretec, vous le recevrez via un wettransfer car trop long.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS utilise son droit de réponse

Vous dites qu'on met en cause l'administration mais c'est vous qui leur avez dit de ne pas transmettre les documents.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond :

Vous étiez avec l'échevine de l'enseignement et on vous a dit qu'un agent de l'administration qui était malade et que vous l'auriez après. C'est un agent traitant qui a d'autres dossiers à gérer et en plus on peut oublier des choses.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS utilise son droit de réponse

C'était une question de respect dans la manière dont on s'adresse à nous et il y a un braquage sur une question d'une telle personne. Mais on travaille en groupe et on utilise les compétences de chacun. En ce qui concerne les GT, le GT informatique est toujours non-existant ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond :

Ce n'est pas l'objet de la question et le temps de réponse est terminé.